



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DU VAR

7<sup>ÈME</sup> COMITÉ DE PILOTAGE DE SUIVI DU PPA

6 NOVEMBRE 2025

## RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES

Président de séance : monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de Toulon

Contact à la DREAL : Madame Camille NGUYEN, chargée de mission qualité de l'air, référente PPA du Var, [camille.nguyen@developpement-durable.gouv.fr](mailto:camille.nguyen@developpement-durable.gouv.fr)

# 1. Introduction

---

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Var ouvre la séance du 7<sup>e</sup> comité de suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) du Var en saluant et en remerciant l'ensemble des participants : élus, représentants de l'autorité militaire, membres du monde associatif ainsi que les services de l'État. Il rappelle que ce comité, réuni à un rythme biennuel, constitue un rendez-vous essentiel pour maintenir et renforcer la dynamique collective engagée en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.

Monsieur le secrétaire général rappelle que la transposition de la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air ambiant est en cours dans le droit français. Elle devra être finalisée d'ici décembre 2026. Un projet de loi est attendu en 2026, auquel s'ajouteront ses décrets d'application ; une nouvelle génération de PPA devra être élaborée pour intégrer les exigences issues de cette directive.

Monsieur le secrétaire général met en avant l'action de l'État, en particulier l'accompagnement apporté aux porteurs de projets (collectivités locales, syndicats intercommunaux, acteurs associatifs et entreprises) dans le cadre du Fonds vert. À ce titre, 26 millions d'euros ont été mobilisés en 2023 et 23 millions d'euros en 2024 dans le département du Var, au bénéfice notamment de projets de renaturation et de rénovation énergétique. Il souligne par ailleurs l'obtention d'un financement de 1 million d'euros en faveur de la connexion électrique des navires à quai (CENAQ) au port de Toulon – La Seyne, illustrant ainsi la poursuite de la dynamique engagée.

Enfin, il cède la parole à monsieur Vincent, vice-président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, qui réaffirme son plein engagement aux côtés de l'État dans la mise en œuvre du PPA. Une trentaine d'actions sont portées par la métropole dans ce plan, notamment la réduction de l'usage des combustibles fossiles, le développement des énergies renouvelables et l'équipement progressif des toitures de l'ensemble des collectivités en panneaux photovoltaïques.

## 2. Rappel de l'ordre du jour

---

### Partie 1 : Actualités Qualité de l'Air

- Actualités qualité de l'air - DREAL
  - Actualités qualité de l'air : nouvelle chargée de mission à la DREAL, retour sur la journée nationale de la qualité de l'air 2025 dans le Vaucluse avec la promotion des « Parcours air »
- Nouvelles données qualité de l'air – AtmoSud
  - Evolution des émissions par secteur
  - Premier bilan du PPA
- Temps de questions sur la présentation – AtmoSud

### Partie 2 : Avancement du PPA du Var – zoom sur la thématique maritime

- Surveillance portuaire – AtmoSud
- Exploitation d'un réseau de micro-capteurs – FNE Var

- Fonctionnement du port et rôle des différents acteurs – DDTM du Var
- Contrôle des rejets de polluants des navires – DIRM MED
- Connexion électrique des navires à quai (CENAQ) et navettes maritimes – Métropole Toulon Provence Méditerranée

### Partie 3 : Perspectives avec la nouvelle directive européenne

- Suites à donner au PPA83 « objectifs 2025 » – DREAL : état d'avancement de la transposition de la directive européenne, calendrier des futurs plans qualité de l'air pour la région et le Var
- Temps de questions sur les perspectives

La liste des présents figure en annexe.

## 3. Relevé synthétique des échanges

### Echanges suite à la partie 2 – avancement du PPA du Var – focus sur la thématique maritime

#### → **Intervention de la métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) :**

La métropole rappelle que l'électrification des navires à quai présente des contraintes techniques importantes : la puissance disponible à quai doit être équivalente à celle requise à bord, et les ferries disposent d'équipements particulièrement énergivores, rendant impossible le branchement lors des phases de chargement et de déchargement. Toutefois, pour les escales de plus de deux heures, le règlement particulier de police du port impose désormais aux navires connectables de se brancher.

#### → **Intervention de la direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée :**

Il rappelle la logique de décarbonation engagée et l'importance du développement de nouveaux combustibles et de nouvelles sources d'énergie.

La durée de vie moyenne d'un navire est de 25 à 30 ans (environ 15 ans pour un pétrolier et 30 à 40 ans pour les ferries et navires de croisière). La réglementation applicable est celle en vigueur au moment de la construction du navire.

La zone SECA (contrôle des émissions d'oxydes de soufre) Méditerranée est entrée en vigueur au 1er mai 2025. Il indique que la création d'une zone NECA (contrôle des émissions d'oxydes d'azote) est portée par la délégation française à l'OMI (organisation maritime internationale) pour un horizon 2030-2032.

#### → **Intervention de l'adjointe au maire de La Seyne-sur-Mer :**

La suppression d'un capteur de mesure sur la commune (du côté du port) résulte d'une décision unilatérale d'AtmoSud (en raison du vieillissement de l'équipement). Son remplacement par trois micro-capteurs est envisagé, mais aucun financement n'a pour l'instant été identifié. La commune se retrouve ainsi sans dispositif de mesure alors que l'activité de croisière est en forte augmentation, que les épisodes de pollution à l'ozone sont récurrents, et que le trafic routier est important.

Madame l'adjointe au maire indique qu'il devient difficile d'expliquer cette situation à la population et exprime le souhait qu'une solution puisse être trouvée entre AtmoSud, la métropole TPM et la ville.

→ **Réponse d'AtmoSud** : aurait souhaité conserver l'ensemble des capteurs mais indique que ce n'est pas possible financièrement. Le nouveau projet européen Air Labo, en cours jusqu'à fin 2026, pourrait constituer une opportunité de répondre à ce besoin à La Seyne. Trois capteurs seraient mobilisables dans les ports de Toulon et de La Seyne en 2026, financés à 100%. Cela permettrait également de suivre l'impact du projet de connexion électrique à quai.

→ **Intervention de l'association FNE Var :**

L'association souligne que, malgré la mise en place de la connexion électrique des navires à quai (CENAQ) à Toulon (ferries), nombre d'entre eux ne se branchent pas. Il suggère un dispositif de visibilité publique (voyant lumineux vert/rouge) indiquant le branchement effectif. FNE exprime également des inquiétudes concernant les scrubbers, en particulier les rejets en pleine mer.

→ **Réponse de la DDTM 83 / capitainerie** : la réglementation existe déjà ; les officiers de port et officiers de port adjoints ont compétence, au titre de la police portuaire et de l'autorité de la capitainerie, pour imposer la connexion.

→ **Réponse de la DIRM Méditerranée** : les scrubbers sont équipés d'un séparateur produisant un mélange d'eaux et de boues ; les boues sont obligatoirement déchargées à terre et les eaux « épurées », et bien que non totalement propres, elles sont rejetées au-delà des 12 milles nautiques. La réglementation française prévoit d'interdire les scrubbers à boucle ouverte et fermée dans les 12 milles d'ici deux à trois ans, conformément à la convention OSPAR. Au-delà des 12 milles, s'applique la réglementation internationale.

→ **Intervention de l'association Toulon Var Déplacements :**

Elle indique que les navettes maritimes sont satisfaisantes mais fonctionnent encore au fioul ; elle souhaiterait une évolution vers l'électrique. Elle rappelle qu'elles représentent 10 % de l'offre de transports en commun de la métropole. Elle observe par ailleurs un retard notable dans les transports terrestres, avec une moyenne de 60 voyages par habitant et par an dans la métropole TPM, contre 120 dans d'autres agglomérations de taille similaire.

Elle demande la mise en place d'un COPIL dédié aux transports en commun métropolitains, sur le modèle des COPIL du PPA, assorti d'un bilan de long terme. Elle note que les évolutions en cours ne permettront que de compenser la croissance démographique d'ici 2028.

→ **Intervention de l'association Toulon Avenir :**

Elle suggère la production d'un indicateur de performance relatif à l'électrification : nombre d'heures à quai avec branchement, mis en regard du nombre d'heures sans branchement. Elle demande également la communication de données.

→ **Réponse de la métropole TPM** : une première estimation fait état de 200 heures de connexion représentant 170 MWh, et ces données pourront être communiquées.

Echanges suite à la partie 3 – perspectives avec la nouvelle directive européenne

→ **Intervention de la chambre d'agriculture du Var :**

Elle souligne que chaque effort demandé au secteur agricole pour réduire un impact environnemental crée souvent un déséquilibre ailleurs, avec une hausse d'autres sources d'émissions. Par exemple, la diminution de l'usage des pesticides entraîne un usage accru du tracteur. Ou bien la limitation des brûlages entraîne une

augmentation du broyage. Le secteur agricole ne pourra pas faire davantage, dans la mesure où des efforts importants lui sont déjà demandés.

→ **Intervention de l'Ordre des médecins :**

La représentante s'étonne de l'absence de discussions liées à l'aéroport de Hyères et aux pollutions susceptibles d'en découler. Elle souhaite savoir quelle entité est compétente pour la gestion de la pollution atmosphérique liée au trafic aérien.

→ **En réponse, Atmosud** précise qu'elle assure bien le suivi des émissions de polluants et des gaz à effet de serre pour les aéroports.

→ **L'aéroport de Toulon-Hyères** rappelle que celui-ci est fortement engagé dans la réduction de ses émissions et dispose du statut ZEN (zéro émission nette). Il souligne également l'engagement global de l'aéroport dans la démarche environnementale. Il précise enfin que les traînées blanches visibles dans le ciel correspondent à de la vapeur d'eau issue de phénomènes de condensation, et proviennent majoritairement d'aéronefs en provenance ou à destination de Marseille.

## 4. Conclusion

---

Madame Collar, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, conclut la séance au nom de monsieur le secrétaire général. Elle remercie l'ensemble des participants pour leur présence ainsi que la DREAL pour la qualité de l'animation. Elle invite par ailleurs à la poursuite du partage d'informations et de données.

Le prochain comité de pilotage est prévu pour le printemps 2026. À cette occasion, les membres se retrouveront afin d'établir un bilan des actions menées et d'envisager les perspectives pour le prochain PPA.

9 DEC. 2025

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Lucien GIUDICELLI